

La "Coopération technique belge" devient "Agence belge de développement"

@rib News, 15/04/2016 â€“Source SPF Affaires Étrangères Communiqué de presse Transformation de la Coopération technique belge en une Agence belge de développement Sur proposition du vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé les grandes lignes et les principes de la transformation de la Coopération technique belge (CTB) en une Agence belge de développement (BDA). La CTB deviendra l'Agence de développement du gouvernement fédéral belge (BDA - Belgian Development Agency). Elle exercera la politique belge en matière de développement et prendra en charge, à la demande du gouvernement, toute mission de service public qui s'intègre dans l'Agenda 2030 pour le Développement durable, de préférence dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et dans les États fragiles. Cet Agenda est un agenda global universel qui a été approuvé à New York en septembre 2015 et dans lequel la société civile et le secteur privé jouent un rôle important côté de celui des autorités. Cette réforme repose sur les principes suivants : À l'introduction d'une approche whole-of-government, où l'on recherche une coopération entre les différents domaines politiques et départements une visibilité accrue de la politique belge en matière de développement, en employant sa propre expertise sur le terrain et en misant activement sur les missions confiées par des tiers une autonomie opérationnelle accrue une décentralisation optimale une structure aussi souple que possible pour la CTB/BDA et la DGD, où l'on évite toute forme de prise de décision redondante et les doubles emplois une bonne gestion des connaissances, expériences et expertises des nouvelles structures ainsi que l'adaptation des structures existantes afin de répondre aux normes de gouvernance modernes une approche intégrée permettant de sélectionner le plus adéquat pour atteindre un résultat de développement bien précis Sur la base de ces orientations qui ont été approuvées, des projets de loi vont être présentés à être rédigés avant d'être soumis au Conseil des ministres et au Par